



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

Paris, le 10 décembre 2019

Wandrille PICAULT (RC VANNES)

RC Vannes / SA XV Charente Rugby du vendredi 6 décembre 2019 (J13 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre RC Vannes / SA XV Charente Rugby, M. Wandrille PICAULT a été définitivement exclu par l'arbitre à la 32e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Wandrille PICAULT est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 18 décembre 2019.

M. Wandrille PICAULT est suspendu dans l'attente de cette audience.

Paul BELZONS (SA XV CHARENTE RUGBY)

RC Vannes / SA XV Charente Rugby du vendredi 6 décembre 2019 (J13 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre RC Vannes / SA XV Charente Rugby, M. Paul BELZONS a été définitivement exclu par l'arbitre à la 32e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Paul BELZONS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 18 décembre 2019.

M. Paul BELZONS est suspendu dans l'attente de cette audience.

Patrick ARLETTAZ (USA PERPIGNAN)

USA Perpignan / Biarritz Olympique Pays Basque du jeudi 5 décembre 2019 (J13 PRO D2)

Rapport des officiels

A l'issue de la rencontre USA Perpignan / Biarritz Olympique Pays Basque, les arbitres n°4 et n°5 désignés sur la rencontre ont signalé le comportement de M. Patrick ARLETTAZ, Entraîneur de l'USA Perpignan.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Patrick ARLETTAZ et le club de l'USA Perpignan sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 18 décembre 2019.

M. Patrick ARLETTAZ n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Perry FRESHWATER (USA PERPIGNAN)

USA Perpignan / Biarritz Olympique Pays Basque du jeudi 5 décembre 2019 (J13 PRO D2)

Rapport des officiels

A l'issue de la rencontre USA Perpignan / Biarritz Olympique Pays Basque, les arbitres n°4 et n°5 désignés sur la rencontre ont signalé le comportement de M. Perry FRESHWATER, Entraîneur de l'USA Perpignan.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Perry FRESHWATER et le club de l'USA Perpignan sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 18 décembre 2019.

M. Perry FRESHWATER n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51